

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
Séance du 21 juin 2022

---

L'an deux mille vingt-deux le 21 juin à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de LANVENEGEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-José CARLAC, maire.

Date de convocation : 17 juin 2022

**Présents :** Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Christophe COMBEAU, Monique LE CREN, Didier ESVAN, Jérôme LE DOUAIRON, Cédric CAUDEN, Loïc POULHALEC, Sabrina CROISSANT, Elodie HILPERT, Patrice FRANCO

**Absents excusés :** Catherine MOUNIER, Isabelle HELOU, Stéphanie KERMARREC

**Secrétaire :** Annie LE GOFF

**Secrétaire adjointe :** Camille MICHEL

Le procès-verbal du 23 mai est adopté à l'unanimité.

### **COMPTE RENDU DES REUNIONS ET TRAVAUX**

- Maison de santé et logements sociaux : réception prévue entre le 27 juin et le 1<sup>er</sup> juillet. Pompe à chaleur non reçue.
- Espace Le Mestre : le peintre est sur place. Le plombier a été mis en demeure.
- Chapelle de la Trinité : toujours en cours avec pas mal de retard et l'impossibilité pour l'entreprise de terminer à temps pour le pardon de la Trinité.
- Travaux de voirie rue du stade et de la Trinité : les travaux avancent bien. Inquiétude des agriculteurs quant à la largeur de voie. Cette dernière sera de 3m avec possibilité de franchissement pour les gros engins jusqu'à 4,20 m. Le raccord de voirie avec l'entrée du cimetière sera réalisé après l'agrandissement de l'entrée du cimetière. Le tapis d'enrobés sur la voirie départementale concernée devrait être mis en œuvre les 3-4 juillet

#### **1) FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Considérant les critères ci-dessous présentés

- 50 € / manifestation ouverte au public
- 150 € pour les associations s'occupant de l'entretien du patrimoine et d'espaces communaux
- Montant modulé selon le nombre de membres et de lanvénégenois, sauf pour associations sportives avec licences,
- Pour les associations sportives avec licences : montant par licencié :
  - < 18 ans de Lanvénégen = 12 € : hors Lanvénégen = 8 €
  - > 18 ans de Lanvénégen = 9 € ; hors Lanvénégen = 5 €

<b>Nombre de membres</b>	<b>0 à 19</b>	<b>20 à 39</b>	<b>40 à 59</b>	<b>60 à 79</b>	<b>+ de 80</b>
Montant à proratiser	100 €	150 €	200 €	250 €	300 €
<b>% de lanvénégenois</b>	<b>0 à 19</b>	<b>20 à 39</b>	<b>40 à 59</b>	<b>60 à 79</b>	<b>+ de 80</b>
0-25 %	60 €	90 €	120 €	150 €	180 €
25-50 %	80 €	120 €	160 €	200 €	240 €
50-75 %	100 €	150 €	200 €	250 €	300 €
75-100 %	120 €	180 €	240 €	300 €	360 €

Christophe Combeau, adjoint à la vie associative, présente les propositions de subventions et adhésions suivantes :

<b>Associations communales</b>	
Alo cheval	80 €
Amicale Laïque	300 €
Les Amis de la Chapelle de la Trinité	150 €
Les Amis du Scrabble	150 €
Collectif Kaboum	500 €
Comité des fêtes de St Melaine	250 €
La Gavotte	Gratuité de la salle
La boule Lanvénegeoise	400 €
Jeunes d'Autrefois	180 €
Société de chasse	350 €
Union Sportive Lanvénegen	1515 €
<b>Autres associations</b>	
Association proposant des activités non proposées par des associations à Lanvénegen	10 € / adhérent de – de 18 ans domicilié à Lanvénegen
Rés'Agri Pays du Roi Morvan	100 €
Ty Ar Milad	100 €
La Gourinoise	100 €
La croix rouge du Roi Morvan	100 €
Association Festi Coat	100 €
<b>Voyages scolaires jusqu'en terminale</b>	
1 ou 2 jours	10 € / élève
3 jours et plus	20 € / élève

Il est précisé que la subvention ne pourra être versée qu'en cas de dépôt de dossier de demande de subvention complet.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal adopte les subventions ci-dessous et charge le Maire de procéder à leur versement.

Christophe COMBEAU précise que le forum des associations sera renouvelé début septembre. Il conviendra de voir si d'autres communes organisent un forum et si oui quand.

## **2) MORBIHAN ENERGIES - EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE LA TRINITE**

Vu les travaux de voirie prévus rue de la Trinité,

Considérant l'implication de la collectivité dans l'enfouissement des réseaux,

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux une proposition d'enfouissement des réseaux de la rue de la Trinité.

Le montant prévisionnel de l'opération est de 79 130,832 € TTC, dont 27 046,80 € à charge de la collectivité.

Madame le Maire propose de donner son accord pour l'opération.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de l'opération et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Il est demandé si les fourreaux sont également dimensionnés pour la fibre. A vérifier.

## **3) MORBIHAN ENERGIES - EFFACEMENT DES RESEAUX RUE JEAN CADIC**

Vu les travaux de voirie prévus rue Jean Cadic,

Considérant l'implication de la collectivité dans l'enfouissement des réseaux,

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux une proposition d'enfouissement des réseaux de la rue Jean Cadic depuis l'intersection avec la rue Jean Cadic et jusqu'à la sortie d'agglomération en direction du Faouët.

Le montant prévisionnel de l'opération est de 121 610,00 € HT, dont 71 307,00 € TTC à charge de la collectivité.

Madame le Maire propose de donner son accord pour l'opération.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de l'opération et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **4) DEMANDE DE SUBVENTION – ENTRETIEN DES CHEMINS**

Considérant la possibilité de percevoir une aide auprès du département pour l'entretien des chemins de randonnées,

Considérant les sentiers inscrits au PDIPR en 2022,

Madame le Maire propose au conseil municipal de faire une demande de subvention auprès du conseil départemental du Morbihan.

Madame le Maire précise que l'aide accordé :

- Pour un entretien manuel est de 80€ par kilomètre et par an,
- Pour un entretien mécanique est de 40€ par kilomètre et par an,

Le produit ainsi attendu pour l'année 2022 est d'un montant 2900 €.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal accepte d'effectuer une demande de subvention au titre de l'entretien des chemins de randonnées inscrits au PDIPR en 2022.

Patrice Franco demande quel est le coût d'entretien des chemins. La commune assure ponctuellement de l'entretien sur certains chemins. Lors de la journée débroussaillage, la commune paie un repas aux bénévoles. Ponctuellement des matériaux sont achetés pour réaliser des passerelles notamment et du matériel est acheté. Récemment un broyeur a été acheté pour un montant de 6288 € TTC.

#### **5) DEMANDE DE SUBVENTION – PDIC 2022**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie prévus en 2021 n'ont pas encore été réalisés. Elle propose de les réaliser en même temps que ceux de 2022. Les portions de route retenues pour 2021 et 2022 sont :

Tranche ferme :

- 2021 : Keroual d'en bas, Gossal, Castellou, Le Cleustrou
- 2022 : Le Rhède, Kerhouarn, Peneven

Tranches conditionnelles :

- 2021 : La Chapelle
- 2021 : Keroué d'En Bas, Kergoff d'En Bas

Madame le Maire propose également au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à lancer une consultation pour les travaux de voirie 2021-2022 et à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux PDIC 2022.

#### **6) PUBLICITE DES ACTES**

Vu l'ordonnance du 7 octobre 2021 et le décret du 7 octobre 2021 relatifs aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes,

Considérant la possibilité de déroger à l'obligation de publication sous forme électronique pour les communes de moins de 3500 habitants,

Considérant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation au 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Madame le Maire propose de déroger à l'obligation de publication sous forme électronique le temps que les services se préparent à la publication électronique et prévoient une arborescence du site internet facilitant l'accès aux actes par les habitants.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal décide de déroger à l'obligation de publication électronique des actes.

### **7) DECISIONS DU MAIRE**

03/2022 : JC ANDRE 492.21 € HT : modifications électricité et éclairage dans un cabinet

04/2022 : ALC THERMIQUE : - 2 370,45 € HT grilles de façade pour sortie de hottes et moins-values sur opérations non réalisées

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Vernissage ateliers de la vieille école – vendredi 24/06 à 19h
- Prochain conseil : mardi 19/07
- Planning des randonnées transmis : rdv à 19h30 place de l'église – début le 30 juin.
- Feu de la St Jean et fête de la musique le 25/06
- Le marché hebdomadaire débutera le 3 juillet vers 8h30 – 9h00 place de l'église : fromager, maraîcher, fleurs, bijoux, produits cuisinés. A partir de septembre, il y a aura aussi une crêpière.
- Feu d'artifice et pot des estivants le 13 juillet.
- Le camion devant la maison bleue sera-t-il enlevé ? (25 rue Jean Cadic) – mousse sur le trottoir...

Fin de séance à 22h15.

Affiché le 28/06/2022

Transmis en Préfecture le 28/06/2022